

Concentration en tourisme à l'ESG

Claude Gauvreau

Les commissaires de la Commission des études (C.E.) ont approuvé la création d'une concentration en tourisme dans le cadre d'un cheminement intégré Diplôme d'études collégiales/baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie offert par l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, en collaboration avec l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ). Rappelons qu'un tel cheminement existait depuis 2002 avec une concentration en gestion hôtelière et restauration. Le cheminement intégré vise à harmoniser les étapes de la formation post-secondaire en vue de réduire la durée totale des études conduisant à l'obtention du baccalauréat.

Dans le cheminement proposé, certains cours universitaires remplacent des cours du programme collégial et sont reconnus pour fin d'octroi du

Diplôme d'études collégiales (DEC). De même, certains cours de niveau collégial sont reconnus au niveau universitaire. Cet aménagement permettra aux étudiants d'obtenir un DEC et un baccalauréat en cinq ans plutôt qu'en six.

Par ailleurs, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration de l'Université de reconduire le mandat de la Chaire en relations publiques pour une durée de cinq ans et de renouveler le mandat de sa titulaire, la professeur Danielle Maisonneuve du Département des communications. La Chaire a été créée en 2001 dans le but de doter ce champ d'études et de recherches naissant de fondements académiques, d'assurer le développement des connaissances, de la formation d'étudiants et de l'encadrement des pratiques professionnelles. Les commissaires ont félicité Mme Maisonneuve

pour l'excellence de son travail.

La C.É. a également approuvé le projet de modification majeure du programme de baccalauréat en développement de carrière, offert par la Faculté des sciences de l'éducation, et sa mise en vigueur dès l'automne 2005. Les deux profils (orientation et carriérologie) et les deux spécialisations ont notamment été abolies. Le nouveau programme exige en outre un stage professionnel obligatoire de six crédits et un deuxième en option, également de six crédits, pour permettre aux étudiants de mettre à l'épreuve leur formation. Les changements prévus permettront aussi de tenir compte des nouvelles normes d'admission de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPO) ●